

# CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS

## MUSIQUE



## PRATIQUER UN INSTRUMENT, RÉUSSIR SA SCOLARITÉ

### UN PARCOURS DE RÉUSSITE

Les classes à horaires aménagés « *Musique* » (CHAM) du Collège Django REINHARDT permettent aux jeunes musiciens motivés de pratiquer leur instrument sur leur temps scolaire.

En partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Toulon TPM, un véritable parcours musical est ainsi mis en place : les heures d'enseignements spécifiques dédiés à la pratique instrumentale complètent l'offre de formation générale d'éducation musicale et chant choral.

L'orientation musicale de ce parcours est instrumentale.

Chaque enfant de la classe à horaires aménagés musique CHAM a la possibilité de progresser musicalement, scolairement et humainement.

### PUBLIC CONCERNÉ

Élèves filles ou garçons, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, inscrits au conservatoire.

### ORGANISATION

Les classes CHAM du Collège Django REINHARDT ont un emploi du temps complet adapté, en collaboration avec le conservatoire : chaque élève musicien est libéré les lundis après-midi et les jeudis à 15h30 afin de poursuivre son apprentissage musical spécifique au conservatoire. Les élèves sont accompagnés par un assistant d'éducation du collège

En termes d'enseignement musical, le parcours musical est partagé entre les 2 établissements partenaires :

- ↳ L'enseignement général au collège inclut 2h d'éducation musicale + 1 heure de chant choral\* (*pratique vocale collective*)
- ↳ L'enseignement spécifique au conservatoire comprend : la formation musicale (« le solfège »), l'enseignement technique instrumental individuel, la pratique instrumentale collective (musique de chambre et/ou orchestre symphonique)

Chaque matière enseignée, spécifique et générale, est évaluée tous les trimestres, garantissant une progression encadrée individualisée de chaque élève et figure ainsi que le bulletin trimestriel du collège.

### INSCRIPTIONS

#### Inscription en 3 étapes :

1. Télécharger le dossier de candidature pour inscription en priorité sur le site du Conservatoire **avant le 27 mars 2023**.
2. Se manifester auprès du collège pour notifier la candidature de votre enfant (de préférence par e-mail). **ATTENTION :** les élèves hors secteur du collège feront une demande de dérogation auprès de la direction de leur établissement selon le calendrier académique.
3. Se présenter, uniquement sur convocation, à l'entretien de motivation au Conservatoire.

Pour plus d'information :

- ↳ <https://www.conservatoire-tpm.fr/CHA>
- ↳ <https://www.college-django-reinhardt.fr/>

EN PARTENARIAT AVEC

**CONSERVATOIRE**  **TPM**  
MÉDITERRANÉE